

Pourquoi faire partie du Parc ? Réponse en 4 points !



© E. Berthier



Parc
naturel
régional
d'Armorique
Park an Arvorig



unesco
Géoparc mondial



L'image positive et l'attractivité du label "Parc naturel régional"



Selon une étude réalisée en 2022 pour des offices de tourisme, **80% des Français sont attentifs à un tourisme durable.**

Pour plus de 90% d'entre eux, **séjourner dans un Parc naturel régional offre la garantie d'un tourisme plus respectueux des patrimoines naturels et culturels.**

Et plus de 70% déclarent que le fait que la destination soit dans un Parc a plus d'influence que la destination en elle-même ou la ville choisie !

Séjourner, et même vivre dans un Parc naturel régional, c'est l'assurance de profiter de **grands espaces** et de **paysages préservés**, de pouvoir pratiquer des **activités de plein air**, de faire partie d'un territoire bien vivant grâce à **une économie de proximité**, habiter sur **un territoire reconnu** par un label national...

Plus de 5 millions de Français vivent aujourd'hui dans un Parc naturel régional !

Une équipe technique aux compétences variées et adaptées aux enjeux locaux



Les collectivités locales du Parc peuvent s'appuyer sur **environ 40 agents aux compétences variées :**

- gestion des espaces naturels terrestres et marins
- agriculture et alimentation
- tourisme et activités de pleine nature
- aménagement du territoire
- défense des forêts et des landes contre l'incendie
- sensibilisation des scolaires et du grand public
- énergies renouvelables
- culture...

Cette équipe met en œuvre la feuille de route du Parc (la charte) travaillée avec l'ensemble des acteurs locaux.

Objectif : concilier vitalité du territoire et préservation de l'environnement, sans ajouter de contraintes supplémentaires.

La France compte 60 Parcs naturels régionaux avec des spécificités liées à leur territoire mais qui partagent **trois grandes missions :**

- Préserver et restaurer la nature et les paysages
- Développer la vitalité d'un territoire habité et visité
- Mieux connaître, agir et expérimenter

Il est donc possible de **mobiliser l'expertise** développée dans un autre Parc. Avec le retour du loup en Finistère par exemple, le réseau a permis de trouver les outils et ressources utiles pour accompagner les agriculteurs face à la prédation.



Le Parc d'Armorique est en train de réviser sa charte pour la période 2027 - 2042.



Une sensibilisation des scolaires et du grand public

Appel à projet scolaire annuel et thématique, interventions dans les écoles, visites à la ferme, aires éducatives, projets artistiques...

Le Parc accompagne chaque année plus de 1 000 élèves du territoire autour de la nature et de la culture, dans le cadre d'un partenariat avec l'Éducation nationale.

Grâce à une prise en charge du Parc, les écoles des communes du Parc bénéficient également **d'une entrée gratuite dans les maisons du Parc** (domaine de Menez Meur et l'écomusée d'Ouessant) et d'un financement pour l'accès à des sites partenaires engagés dans la sensibilisation des publics. **Cela représente environ 3 000 élèves chaque année.**

La sensibilisation joue un rôle clé pour **faire connaître et préserver les richesses naturelles et culturelles** du Parc et **accompagner les acteurs** essentiels à la vitalité du territoire.



En savoir +

Pour cela, le Parc produit **des outils et ressources** à destination des élus, des habitants, des touristes, des acteurs locaux...

Le Parc assure également **une présence régulière et utile** dans les médias locaux (presse, radio, TV) et sur les réseaux sociaux.



Un levier financier pour mener des actions dans ma commune



Pour déployer ses actions, le Parc mobilise environ **4 millions d'euros par an**. L'ingénierie mise au service du territoire représente un peu plus de la moitié de ce coût.

45% des recettes du syndicat mixte du Parc sont apportées par les cotisations de ses membres : la Région Bretagne et le Département à hauteur de 39%, les communes et villes-portes à hauteur de 8%.

Le reste des recettes provient de subventions liées à des programmes d'actions. **Le Parc permet notamment de mobiliser des financements européens ainsi que des fonds privés (fondations et mécénats).**

Le Parc peut aussi **appuyer les acteurs locaux pour qu'ils perçoivent des aides**. Par exemple, le Parc accompagne une quarantaine d'agriculteurs qui pratiquent la fauche et le pâturage des landes afin qu'ils obtiennent des aides de l'Europe via les mesures agro-environnementales et climatiques de la Politique agricole commune.

Enfin, en 2026, l'État a attribué aux 44 communes classées Parc naturel régional d'Armorique **une dotation totale, aussi appelée aménité rurale**, de 887 000 €.



En savoir +

Objectif : soutenir dans leur transition écologique les communes rurales, dont une partie significative du territoire comprend une aire protégée.



© Y. Turpin



Le projet de territoire 2027-2042 sera soumis à l'approbation du comité syndical **à la fin de l'année 2026**, avant un ultime examen interministériel.

Début 2027, les communes adhérentes et du périmètre d'étude seront invitées à délibérer sur leur adhésion ou non au Parc et à sa charte.

Cette décision reviendra à chaque conseil municipal, en toute souveraineté.

Pour en savoir plus

sur le Parc naturel régional d'Armorique, ses actions concrètes pour le territoire, n'hésitez-pas à nous contacter !

15 Place aux Foires BP 27 - 29590 Le Faou
contact@pnr-armorique.fr

02 98 81 90 08

   [parcarmorique](https://www.pnr-armorique.fr)

www.pnr-armorique.fr



Restauration des landes et tourbières, défense contre les incendies, accompagnement des agriculteurs, itinérance dans les Monts d'Arrée, interventions dans les écoles...



Retrouvez les actions menées par le Parc dans notre rapport d'activité !



Conception PNRA 2026